

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,*

Date de la convocation : 04/02/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) :

L'an deux mille vingt et un et le onze du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 70

En exercice : 70

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Marie AMIRATI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE :** Sylvie MORLIERE avant la délibération n°010, Pascal PELLEGRINO avant la délibération n°010.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Marie AMMIRATI après la délibération n°016, Claude CEPPI après la délibération n°016, Jean-Paul HENRY après la délibération n°019, Jean-Marc MACARIO après la délibération n°017, Claude MASCARELLI après la délibération n°019, Christian ZEDET après la délibération n°016.

**ONT DONNE POUVOIR :** Gérard BOUCHARD à Jérôme VIAUD, Aline BOURDAIRE à Valérie COPIN, Marie CHABAUD à Philippe BONELLI, Julie CREACH à Marc COMBE, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Annie FRECHE à Roland RAIBAUDI, Jean-Marc GARNIER à Nicolas DOYEN, Karine GIGODOT à Catherine BUTTY, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO, Alain YBERT à Marc COMBE, Robert NOVELLI à Christian ORTEGA, David VARRONE à Henri CHIRIS.

Marie AMMIRATI à François FERRY à partir de la délibération n°017,  
Claude CEPPI à Marino CASSEZ à partir de la délibération n°017,  
Jean-Paul HENRY à Yves FUNEL à partir de la délibération n° 020,  
Jean-Marc MACARIO à Gilles RONDONI à partir de la délibération n°018,  
Claude MASCARELLI à Nicole NUTINI à partir de la délibération n°020,  
Christian ZEDET à Gilles RONDONI à partir de la délibération n° 017.

**ETAIENT ABSENTS :** Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Christophe MOREL, Serge PERCHERON.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020\_391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.**

DP2020_120	Convention d'adhésion à Grasse campus entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL ASPEN COUNTRY CLUB.
DP2020_121	Avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de la Méditerranée à vélo phase 2 - 2019-2021
DP2020_122	Conclusion d'un avenant à la convention de location conclue entre la Communauté d'agglomération et Madame CHABAUD Danielle épouse ERETEO
DP2020_123	Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse relative à l'aide aux transports
DP2020_124	Convention de dépôt-vente entre la société KÉOLIS Alpes-Maritimes (KAM) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) relative à la vente des titres de transports du réseau régional « ZOU ! Alpes-Maritimes »
DP2020_125	Contrat de partenariat pour le dispositif Cliiink
DP2021_001	Education Artistique et Culturelle (EAC) -Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association Compagnie Humaine.
DP2021_002	Education Artistique et Culturelle (EAC) - Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association Hélio trope pour le projet retenu par la DRAC dans le cadre de l'appel à projet d' Education aux Médias et à l'Information.
DP2021_003	Education Artistique et Culturelle (EAC) - Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association Reveïda.
DP2021_004	Avenant médecin référent EAJE
DP2021_005	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et la société Panier des Sens.
DP2021_006	Convention de mise à disposition d'un local de la Commune de Grasse à la CAPG.
DP2021_007	Nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2021_008	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie

DP2021_009	Approbation de la convention de mise à disposition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à la ville de Grasse
------------	---

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## 2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2020/01.3	RENOVATION DE L'AUBERGE COMMUNALE DU CHANAN A BRIANCONNET (12 LOTS) -LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURE	ALLIANCE ALUMINIUM 444 Chemin de Carimai 06250 MOUGINS	22/12/2020	50 000 € HT
2020/01.9	RENOVATION DE L'AUBERGE COMMUNALE DU CHANAN A BRIANCONNET (12 LOTS) -LOTS 9 : PLOMBERIE/ SANITAIRES /VMC/ CHAUFFAGE	ARTEO TECH 800 Chemin des Collines 06570 SAINT PAUL DE VENCE	4/11/2020	189 925.20 € HT
2121/01	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE, FINANCIERE ET JURIDIQUE EN VUE DU CHOIX DU MODE DE GESTION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA CAPG	Groupement conjoint CALIA CONSEIL SAS (mandataire) / SELARL ITINERAIRES Avocats CADOZ LACROIX REY VERNE	29/01/2021	20 750 €

Le conseil de communauté prend acte.

## 3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités

DB2020_034	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et matériel de nettoyage (2 lots) - Lot 01 : Bâtiment intercommunaux - Avenant n°1 au marché n°2018/09.1
DB2020_035	Demande de subventions à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur (ENC)

DB2020_036	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 04 : Isolation/Cloisonnement - Avenant n°1 au marché n°2019/01.4
DB2020_037	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 07 : Menuiserie bois - Avenant n°1 au marché n°2019/01.7
DB2020_038	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 08 : Peintures intérieures - Avenant n°1 au marché n°2019/01.8
DB2020_039	Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) Subventions aux propriétaires
DB2020_040	Versement de cotisations pour 2020, aux associations ATMOSUD et CYPRES au titre du développement durable
DB2021_001	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 02 : Gros-œuvre - Avenant n°1 au marché n°2019/01.2
DB2021_002	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 06 : Menuiseries aluminium - Avenant n°3 au marché n°2019/01.6
DB2021_003	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Construction d’un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 10 : Plomberie - Chauffage - Avenant n°2 au marché n°2019/01.10
DB2021_004	Réponse à l’appel à projets du contrat de ville – Dotation de matériel informatique pour demandeurs d’emploi
DB2021_005	Projet Alimentaire Territorial - Demande de subvention
DB2021_006	Marché public – Appel d’offres ouvert – Prestations d’édition et d’impression (03 lots) - Attribution des accords-cadres à bons de commande
DB2021_007	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de France Services des Monts d’Azur, à Saint-Auban pour l’année 2021
DB2021_008	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la France Services des Aspres pour l’année 2021
DB2021_009	Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires
DB2021_010	Réhabilitation de la salle d’escrime – demande d’aides financières
DB2021_011	Elaboration d’un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

DB2021_012	Groupement de commandes pour la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
DB2021_013	Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Grasse pour l'aménagement de cinq quais de bus sur le boulevard Carnot et le square Rastigny
DB2021_014	Dépôt de déclarations préalables sur divers bâtiments communautaires
DB2021_015	Construction d'une station d'épuration sur la commune de Collongues
DB2021_016	Sécurisation et interconnexion des unités de distribution d'eau potable de la commune du Mas
DB2021_017	Réhabilitation, extension, aménagement et mise aux normes de la salle polyvalente communale d'Escragnolles

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## DELIBERATIONS

### N°001 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** les taux de promotion suivants :

#### Filière administrative

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	
Attaché principal	100%
Directeur	100%
Attaché hors classe	100%

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

#### Filière technique

Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux	
Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur général	100%

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	
Ingénieur principal	100%
Ingénieur hors classe	100%

Cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise principal	100%

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

### **Filière culturelle**

Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine	
Conservateur du patrimoine en chef	100%
Cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine	
Attaché principal de conservation du patrimoine	100%

Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

### **Filière médico-sociale**

Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	100%

Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100%

Cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100%
Infirmier en soins généraux hors classe	100%

Cadre d'emploi des puéricultrices	
Puéricultrice de classe supérieure	100%

Puéricultrice hors classe	100%
---------------------------	------

Cadre d'emploi des agents sociaux	
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

### **N°002 : Tableau des effectifs n°32 - Création, suppression et mise à jour d'emplois**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants :
  - 1 assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 agent social à 7h00 hebdomadaires,
  - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe
  - 2 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (1 CAPG, 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 2 adjoints d'animation.
  
- **DE CREER** les postes suivants à temps complet :
  - 3 rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe (2 CAPG, 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 attaché principal de conservation.
  
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les postes ci-dessous après avis du comité technique :
  - 3 rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (2 CAPG, 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint technique,
  - 1 attaché de conservation,
  - 1 directeur (SILLAGES),
  - 2 adjoints techniques (SILLAGES),
  - 1 adjoint d'animation à 15h00 (SILLAGES).
  
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°32 ;
  
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2021 et suivants, au chapitre 012 ;
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

### **N°003 : Mutualisation - Convention de mise à disposition de deux agents de la commune de Valderoure à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 8.57% d'un temps complet (3h00 par semaine) de Madame Valérie ZAMPATTI en qualité de régisseur de la salle et de Monsieur Anthony CARLAVAN en qualité d'agent polyvalent technique à hauteur de 50% d'un temps complet (17h30 par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 et suivants.

**N°004 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10% d'un temps complet de Monsieur Xavier MALENGÉ, attaché territorial titulaire, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les recherches de financements et le montage et le suivi des dossiers auprès des financeurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de douze mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021 et suivants.

**N°005 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la commune de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 22.22% (1 jour sur 4,5 jours hebdomadaire) d'un temps complet en janvier 2021 et de 44.44% (2 jours sur 4,5 jours hebdomadaire) d'un temps complet à partir de février 2021 de Monsieur Christophe BLAUD, ingénieur territorial titulaire, pour des missions d'assistance technique pour des projets relatifs à la voirie communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021 et suivants.

**N°006 : Autorisations d'absence pour l'exercice d'un mandat d' élu local**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FAIRE BENEFICIER** les agents publics (stagiaire, titulaire et contractuel) des autorisations d'absence pour l'exercice d'un mandat d' élu local ;
- **DE DIRE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :
  - les séances plénières du conseil municipal, les réunions des commissions instituées par délibération du conseil municipal dont l'agent est membre, les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes dans lesquels l'agent a été désigné pour représenter sa commune (syndicats, communautés, métropoles, SEM, SPL...) seront rémunérées par la collectivité ;
  - le crédit d'heures sera rémunéré par la collectivité à hauteur de 50% maximum du forfait trimestriel ;
  - le congé de formation ne sera pas rémunéré par la collectivité.



**N°007 : URBANISME : Modification du champ d'application du service commun « Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme » pour la Commune de Saint Cézaire-sur-Siagne.**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'élargissement du champ d'application du service commun « instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme » à la commune de Saint Cézaire-sur-Siagne ;
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet d'avenant portant modification du champ d'application du service commun à intervenir entre la Commune de Saint Cézaire-sur-Siagne et la CAPG ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de cette modification.

**N°008 : Présentation du rapport développement durable 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
- **DE CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la communauté d'agglomération pour élaborer et évaluer son action ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera consultable sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr).

**N°009 : Rapport social unique de situation comparée 2019 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le rapport 2019 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

**N°010 : Education Artistique et Culturelle (EAC) - Labellisation « Objectif 100% EAC »**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la stratégie proposée dans la lettre d'intention pour atteindre l'objectif 100% EAC sur l'ensemble du territoire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de labellisation « Objectif 100% EAC » auprès du Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

### **N°011 : Débat d'orientation budgétaire 2021**

Après avoir débattu, le conseil de communauté **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

### **N°012 : Crise sanitaire – Avance remboursable de versement mobilité**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'encaissement d'une avance remboursable au titre de la mobilité pour un montant de 1.175.319 € selon les termes et articles de la convention ;
- **DE PRECISER** que cette décision vient régulariser la demande formulée en urgence le 12 janvier 2021 et l'autorisation de conventionnement entre la CA du Pays de Grasse et l'Etat selon la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **DE NOTIFIER** la Présente décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Comptable Public de Grasse.

### **N°013: Garanties d'emprunt pour l'installation de stockage de déchets de la SPL « LE VALLON DES PINS » à Bagnols-en-Forêt**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 1.191.000 € selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêts, soit 397.000 € au titre du contrat de prêt du Crédit Agricole, 397.000 € au titre du contrat de prêt de la Caisse d'Epargne et de 397.000 € au titre du contrat de prêt de la Banque Postale et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou contrat qui serait la suite de la présente délibération.

### **N°014 : COVID19 - Convention de remboursement des masques par les communes**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de refacturation du coût d'achat des masques entre la CA du Pays de Grasse et ses communes membres ;
- **D'ACCORDER** à la commune signataire une remise gracieuse de 50% du reste à charge dû par la commune ;
- **AUTORISER** M. Le Président à signer la présente convention;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées sur le budget principal 2021 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Mesdames, Messieurs les maires des communes, M. Le Préfet des Alpes Maritimes et M. Le comptable public de Grasse.

### **N°015 : Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE METTRE EN PLACE** une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) selon la composition ci-dessous ;
  - Élus représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
  - Représentants des associations de personnes handicapées pour tous les types de handicap ou des personnes âgées ;
  - Représentants d'usagers de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

La désignation définitive interviendra par arrêté du Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N°016 : Convention de remboursement au titre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Commune de Grasse / CAPG – Opération « Petit Paris »**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de remboursement à la CAPG du montant perçu par la Ville de Grasse pour les travaux de reconfiguration du réseau d'eaux pluviales au titre du Projet Urbain Partenarial ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de remboursement au titre du projet urbain partenarial « Petit Paris » avec la Ville de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N°017 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers d'UNIVALOM**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2019 d'UNIVALOM.

### **N°018 : Création du Comité consultatif des partenaires**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la création du comité des partenaires ;
- **DE DESIGNER** comme représentants au comité des partenaires :
  - Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la CAPG ;
  - Monsieur Claude SERRA, élu délégué en charge de la Mobilité et des Transports ;
  - Les élus communautaires suivants :
    - Monsieur Pierre ASCHIERI, commune de Mouans-Sartoux ;
    - Monsieur Jean-Marc DELIA, commune de Saint-Vallier-de-Thiery ;

- Monsieur Christian ORTEGA, Commune de La Roquette-sur-Siagne ;
  - Monsieur Marino CASSEZ, Commune de Gars.
  - Un représentant du Conseil de Développement ;
  - Un représentant du collège des employeurs ;
  - Un représentant du collège des usagers ;
  - Une ou les associations en lien avec la Mobilité.
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférant à cette décision ;
  - **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet et aux Maires des communes membres.

**N°019 : Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la Centrale d'Achats du Transport Public (CATP)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADHERER** à la Centrale d'Achat du Transport Public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents correspondants et notamment à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

**N°020 : Débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ELABORER** un Pacte de Gouvernance ;
- **DE SOUMETTRE** ce projet de Pacte au bureau ainsi qu'à l'ensemble des conseils municipaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement de cette démarche et à signer tous documents.

**N°021 : Procès-verbal de mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de GRASSE en faveur de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition de ladite parcelle de la commune de GRASSE, au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du budget annexe « eau » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de ladite propriété de la commune de GRASSE.

## **N°022 : Convention de délégation de compétences au bénéfice du syndicat des eaux du Canal Belletrud**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** de confier une délégation de compétences portant sur les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud ( SECB) ;
- **DE DIRE** que cette délégation de compétences consentie s'applique sur le périmètre d'intervention du SECB conformément à ses statuts en vigueur ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention précisant le contenu et les modalités d'exécution de cette délégation de compétences ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ladite convention de délégation de compétence, ainsi que les avenants de durée ou autre avenant n'ayant pas nature à remettre en cause les termes de la présente convention, et tout actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de compétence ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et Monsieur le Comptable public du Service Comptable de Grasse.

## **N°023 : Délibération Cadre précisant les contours de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ARRETER** par la présente délibération cadre les contours de définition de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **DE RETENIR** comme critère d'intervention de cette compétence, la densité de population (au sens INSEE) et les secteurs U et UA des PLU ;
- **D'APPROUVER** les modalités d'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire, selon l'organisation sus mentionnée ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de poursuivre les formalités de transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **DE DIRE** que l'évaluation des charges transférées, les procès-verbaux de mises à dispositions des biens, les transferts de contrats et moyens feront l'objet de délibérations ultérieures ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'entrée en vigueur de cette délibération.

## **N°024 : SEML Eaux de Mouans - Cession d'actions de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité  
**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à acheter à la commune de Mouans-Sartoux 374 actions de la SEML Eaux de Mouans moyennant le prix de 18 700 (DIX HUIT MILLE SEPT CENTS) euros conformément à la valeur nominale de l'action établie à 50 (CINQUANTE) euros (avis de valeur du 15 novembre 2019 arrêté par l'expert-comptable de la société) étant précisé que cette décision est tributaire d'une décision concordante du conseil municipal de Mouans-Sartoux dont la réunion est prévue le 17 février 2021 ;
- **DE PRECISER** que ces actions seront achetées par le budget principal, puis le cas échéant dotées aux budgets annexes eau, assainissement collectif, assainissement non collectif ;
- **DE DESIGNER** comme membre du conseil d'administration :
  - Marie-Louise GOURDON
  - Christiane REQUISTON
  - Annie FRECHE
  - Roland RAIBAUDI
  - Christophe MARTELLO
- **DE DESIGNER** Marie-Louise GOURDON comme représentante permanente de la CAPG à l'assemblée générale des actionnaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à toutes les dispositions et d'effectuer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

## **N°025 : DELIBERATION RETIREE ET REPORTEE A LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 : Convention provisoire de gestion des services eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines au bénéfice de la Commune de MOUANS-SARTOUX**

**La séance est levée à 16h55.**

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 15 février 2021

**Le Président**

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

